

PROPOSITIONS ÉLECTIONS FÉDÉRALES

POUR UN MEILLEUR SOUTIEN AUX ACTEURS DU MILIEU
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

UN GUIDE POUR LES MEMBRES DE LA CAPÉ 2021



CAPÉ

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu des propositions

1. Soutien à l'agriculture biologique _____ 3
2. Soutenir les fermes dans la lutte aux changements climatiques et l'adaptation à ses impacts _____ 3
3. Assurer un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada. _____ 4
4. Offrir un soutien direct et récurrent pour assurer le maintien des pratiques associées à la production biologique et aux bonnes pratiques de gestion. _____ 4
5. Accroître le soutien à la recherche et au transfert technologique en production biologique. _____ 5
6. Apporter des changements au bénéfice de la profession agricole dans le cadre du régime d'Assurance-emploi. _____ 6
7. Favoriser l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre en agriculture. _____ 7



Propositions - élections fédérales 2021

1. Soutien à l'agriculture biologique

L'agriculture biologique a des impacts (réduction de la pollution des sols, de l'eau, de l'air par les pesticides et les engrais de synthèse, préservation de la biodiversité, milieu de vie sain pour les populations rurales et les travailleuses et travailleurs agricoles, innovation en agro-environnement, etc.) qui bénéficient à l'ensemble de la population. Il est donc souhaitable d'en favoriser l'essor ainsi que l'accès à ses produits pour le plus grand nombre.

Pour y contribuer, voici les principales mesures que le gouvernement canadien devrait prendre:

- ❖ Assurer un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada, ainsi que pour les travaux du Comité d'interprétation des normes biologiques.
- ❖ Soutenir les fermes dans la lutte aux changements climatiques et l'adaptation à ses impacts
l'adaptation aux changements climatiques
- ❖ [Offrir un programme de partage des coûts de la certification biologique.](#)
- ❖ Offrir un soutien direct et récurrent pour assurer le maintien des pratiques associées à la production biologique.
- ❖ Accroître le soutien à la recherche et au transfert technologique en production biologique.
- ❖ Apporter des changements au bénéfice de la profession agricole dans le cadre du régime d'Assurance-emploi
- ❖ Favoriser l'attractivité et la rétention de la main d'oeuvre en agriculture
- ❖ Imposer aux produits biologiques importés les mêmes exigences que celles demandées aux entreprises canadiennes.

2. Soutenir les fermes dans la lutte aux changements climatiques et l'adaptation à ses impacts

Les impacts des changements climatiques se font déjà sentir sur les fermes canadiennes: grêles, pluies diluviennes, sécheresses, températures extrêmes, migrations d'insectes ravageurs, etc. Ces impacts fragilisent aussi l'approvisionnement en produits importés. En conséquence, il est proposé de :

- ❖ Reconnaître l'état d'urgence climatique et prendre les moyens qui s'imposent pour réduire de façon significative les émissions de GES dans l'ensemble des secteurs d'activité économique;

- ❖ Soutenir la recherche ciblant la réduction des GES et l'amélioration de la résilience des agroécosystèmes, des méthodes de production et des chaînes d'approvisionnement et soutenir financièrement la mise en oeuvre de ses résultats;
- ❖ Appuyer financièrement les entreprises agricoles pour leur permettre d'investir dans des équipements et infrastructures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques (étangs et systèmes d'irrigation, travail minimal du sol, diversification des cultures, etc.);
- ❖ Inclure les risques climatiques dans l'élaboration de programme de gestion des risques et de sécurité du revenu dans le secteur agricole;

3. Assurer un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada, ainsi que pour les travaux du Comité d'interprétation des normes biologiques.

L'Office des Normes Générales du Canada est responsable du maintien de la norme biologique canadienne. Elle exige la révision complète tous les 5 ans. Les coûts liés au processus de révision, ainsi qu'au service de l'interprétation de la norme, doivent être assumés par "l'industrie biologique", ce qui nuit à l'indépendance des processus et utilise de façon disproportionnée les maigres ressources des organisations sectorielles.

Un financement annuel de 500 000\$ est octroyé au processus analogue du côté américain de la frontière;

- ❖ La majorité des coûts associés au processus de révision de la norme est payable à l'Office des normes générales du Canada, une agence spécialisée en processus de normalisation
- ❖ Le coût du maintien de la norme bio sert également à déterminer l'impact environnemental des diverses pratiques agricoles pour moderniser l'agriculture biologique

4. Offrir un soutien direct et récurrent pour assurer le maintien des pratiques associées à la production biologique et aux bonnes pratiques de gestion

A l'heure actuelle, plusieurs initiatives de réduction des impacts environnementaux en milieu agricole reposent sur l'utilisation de méthodes intensives en main-d'œuvre (ex.: filets anti-insectes, implantation de cultures de couverture, pâturage intensif en rotation, etc.). C'est donc dire que les fermes innovantes en agroenvironnement soutiennent une charge en main-d'œuvre plus importante que les fermes ne déployant pas ces efforts. En conséquence, des programmes de soutien salarial conditionnels à la mise en place de certaines pratiques agroenvironnementales pourraient être mis en place de façon à soutenir les fermes innovantes et à stimuler l'adoption de ces pratiques sur d'autres fermes.

5. Accroître le soutien à la recherche et au transfert technologique en production biologique.

Bien qu'il soit difficile d'avoir un estimé clair de la proportion privée du financement de la recherche en agriculture, il apparaît qu'il est difficile d'obtenir un financement public lorsque les contributions du demandeur ou de partenaires sont en deçà de 30 %. Dans bien des programmes, la contribution demandée va jusqu'à 50 %.

Pourtant, le financement de la recherche par partenariat public-privé ne nous semble ni répondre à l'essence de l'agriculture biologique, ni de façon générale aux objectifs potentiels de partenaires privés. En effet, l'agriculture biologique cherche à développer des agro-écosystèmes résilients et autonomes qui ne reposent pas sur l'ajout d'intrants mais plutôt sur le savoir et les services écologiques. Dans ce contexte, et considérant la relative petite taille et le faible nombre des entreprises en production biologique, le nombre d'investisseurs potentiels pouvant compléter le financement étatique est faible. Il est donc inévitable que l'obligation d'investir des fonds provenant de l'industrie oriente le choix des sujets de recherche. Or, comment justifier que la recherche ne traite pas forcément des priorités du secteur et des sujets aux retombées les plus pertinentes et prometteuses mais plutôt des enjeux permettant de rallier des investisseurs?

Pour ces raisons, en plus de souscrire à l'idée que la recherche en agriculture devrait de façon générale bénéficier d'un appui très majoritairement public, la CAPÉ considère que la recherche dans des systèmes de production biologique certifiée devrait non seulement être bonifiée, mais également bénéficier d'un financement assumé à 90% par les fonds de recherche subventionnaires publics. Le 10% restant devrait pouvoir provenir de contributions monétaires et en nature afin de permettre à un large éventail d'entreprises et d'organisations de prendre part à des travaux qui reflètent les besoins du secteur.

Cette perspective nous semble d'autant plus intéressante que les résultats et connaissances obtenues par la recherche en bio sont souvent transférables à l'agriculture conventionnelle. Les résultats publics d'une recherche favorisent par ailleurs un plus grand transfert et une diffusion des savoirs que dans un modèle où le privé doit gérer ses intérêts compétitifs.

Nous croyons également que les formes de recherche financées pourraient être élargies. Par exemple, la recherche à la ferme parrainée par des centres de recherche, la mise en place de "laboratoires vivants" nous semble être une approche moins conventionnelle mais dont les résultats sont démontrés. A ce sujet, les premières initiatives d'Agriculture Canada apparaissent prometteuses mais demeurent très limitées pour le moment.

Notons enfin qu'au sein des centres de recherche et de développement fédéraux, une place minime est donnée aux projets de recherche portant sur les systèmes de production alternatifs, y compris les systèmes de production biologique, ce qui contribue à garder les innovations provenant de ces secteurs en marge. Une politique explicite faisant place aux projets alternatifs est essentielle afin de donner l'essor au secteur bio, qui produit déjà, par le savoir-faire des producteurs et des quelques chercheurs impliqués, des innovations servant dans toutes les sphères de l'agriculture.

6. Apporter des changements au bénéfice de la profession agricole dans le cadre du régime d'Assurance-emploi

Présentement, l'assurance-emploi n'est pas accessible à la majorité des propriétaires d'entreprises agricoles utilisant les formes juridiques les plus fréquentes: SENC, INC, propriétaire unique. Pourtant, la plupart de ces personnes ne travaillent pas à temps plein durant une bonne partie de l'année et donc, n'engagent pas beaucoup de revenus durant de longues périodes. Bénéficiaire de l'assurance-chômage durant les périodes creuses serait un coup de pouce non négligeable et a le potentiel d'augmenter la productivité des fermes. En effet, ne pas avoir à occuper un autre emploi hivernal pour subvenir aux besoins de base serait un énorme plus pour l'industrie. Il devient alors possible de se concentrer sur différentes stratégies techniques, collectives ou administratives pour augmenter la performance globale des entreprises maraîchères.

Aussi, la nouvelle norme de couper 0,50\$ par dollar gagné lorsque nos employé.es sont sur l'assurance-emploi est néfaste pour nos entreprises. Effectivement, il est déjà difficile de trouver de la main d'œuvre (salaire et conditions difficiles), sans parler de la rétention des employé.es. Lorsque nous voulons offrir du temps partiel durant l'hiver, à un ou deux jours semaines (réduction des activités et des revenus) il est encore plus difficile de trouver des employé.es qui acceptent d'occuper des postes à temps partiel, considérant qu'on leur enlève la moitié de leur maigre salaire horaire. Nous pensons qu'il serait juste de retourner à l'ancienne version de l'assurance-emploi, soit d'avoir droit de gagner jusqu'à 33% des indemnités d'assurance-emploi sans pénalité. Cela équivaut à environ 10 heures semaines qu'ils/elles peuvent travailler sans être pénalisés. De cette façon, il serait beaucoup plus facile de garder nos employé.es à l'année.

7. Favoriser l'attractivité et la rétention de la main-d'oeuvre en agriculture

Les fermes maraîchères reposant sur une utilisation intensive du travail manuel, les enjeux de main-d'œuvre sont cruciaux pour le secteur. Afin de diminuer la dépendance du secteur aux TET, et dans un contexte de main-d'oeuvre rare, il importe de créer des programmes structurants qui permettent d'attirer des employés compétents mais surtout de les retenir, d'accroître leurs compétences et leur polyvalence, et de s'assurer que le travail agricole puisse constituer pour eux un travail stimulant qu'ils peuvent envisager à long terme et qui leur permet de s'accomplir.

A ce titre, des programmes de subventions salariales structurants comme le Programme Emploi Compétences Jeunesse sont tout à fait désirables et d'autres programmes de ce type pourraient être développés.

Toutefois, certains obstacles demeurent dans ces programmes, comme la restriction d'âge (moins de 30 ans pour le PECJ), qui limitent l'incitatif à embaucher des candidats plus âgés qui présentent néanmoins des potentiels d'apprentissage et de rétention intéressants.

Concernant la mécanique des programmes, certains éléments gardent les fermes dans une grande incertitude quant à leur capacité d'embauche en regard de ces programmes. C'est le cas des dates d'ouverture des demandes tard en saison estivale tout comme les délais d'octroi de plusieurs mois qui devraient absolument être raccourcis.